



# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Lundi 13 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 novembre à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 6 novembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

**Présents :** MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Jean GUILLO, David MICHARD, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

**Absents excusés représentés :** Lydia GUEHENNEUX pouvoir à Laëtitia DANO, Corentin PEDRO pouvoir à Thomas BONNIN.

**Nombre de conseillers en exercice :** 18 **Présents :** 16 **Votants :** 18

**Secrétaire de séance :** Sandra ROBERT

Le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Ordre du jour de la séance :

1. Restitution étude bâtimementaire ex-caserne
2. Décision du devenir bâti ex-caserne
3. Convention cadre Petites Villes de Demain
4. Demande subventions DETR / DSIL 2024
5. Choix du nom de l'école publique suite consultation
6. Finances : décision modificative
7. Informations et questions diverses

---

### 1. Restitution étude bâtimementaire ex-caserne

---

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet EGIS dans le cadre du programme Petites Villes de Demain afin d'y installer l'espace culturel.

Le bâtiment dispose de nombreux accès routiers, zones de stationnement proches, accès piétons en cheminement doux depuis les zones de stationnement.

#### **Contraintes du bâtiment :**

- Accessibilité PMR : absence de sanitaires PMR, seuils non-PMR
- Bâtiment avec un étage et différentes structures (béton – métallique)
- Une réhabilitation complète de l'enveloppe du bâtiment est nécessaire

#### **Atouts du bâtiment :**

- Volumes généreux et dallage résistant au rez-de chaussée
- Façade bardée permettant la création d'ouvertures
- Très bonne visibilité au nord et au sud.
- Intérêt architectural du sémaphore

### **Hypothèses de reconversion :**

- Transfert de la médiathèque au rez-de-chaussée du bâtiment sur 320 M2. Aucune rénovation n'est prévue au niveau R+1.

*Arrivée d'Anne TANGUY à 19h45*

L'estimation financière s'élève à 1 128 459 € HT

- Travaux de réhabilitation : 853 000 € HT
- Prestataires : 275 459 €

Au vu du montant de la réhabilitation, une comparaison a été réalisée avec une construction neuve qui est estimée à 923 000 € HT.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à réfléchir à l'intérêt de la délocalisation de la médiathèque.

---

## **2. Décision du devenir bâti ex-caserne**

---

Suite à la présentation de l'étude de faisabilité portant sur le bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers, une discussion s'engage sur le devenir du bâtiment. Compte tenu des coûts d'une telle réhabilitation, il en ressort les idées suivantes :

- Démolition d'une partie du bâtiment
- Agrandissement de la médiathèque actuelle si nécessaire, en réhabilitant l'hangar communal situé rue Lamennais.
- Démolition totale du bâtiment pour création d'un espace convivial (halle) et espaces verts
- Rénovation énergétique de la médiathèque actuelle (toiture et isolation)
- Démolition du bâtiment en tôles et conservation des garages et du sémaphore

*Arrivée de Cédric JOSSO à 20h*

Au vu de ces échanges, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas délocaliser la médiathèque et de donner la priorité à l'amélioration des bâtiments existants.

---

## **3. Convention cadre Petites Villes de Demain**

---

Monsieur le Maire donne lecture d'une synthèse de la convention cadre Petites Villes de Demain.

### **Calendrier du programme :**

- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 : expression des attentes et identification des enjeux
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 à 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 : phase études et consolidation du diagnostic territorial
- A partir de 2024 : phase opérationnelle PVD

### **Capacité d'investissement sur la période 2024-2023 :**

- Autofinancement pour les projets PVD de 200 000 €/an soit 600 000 € sur la période 2024-2026
- Prêt Banque des Territoires « transformation écologique »
- Capacité d'investissement de 1 200 000 € hors subventions sur la période 2024/2026

### **Projets :**

- Les espaces publics

- La réhabilitation de l'îlot rue Anne de Bretagne
- La rénovation énergétique de la médiathèque

✓ Espaces publics

*1<sup>ère</sup> phase (2024-2026) :*

- . Requalification des espaces publics aux abords de l'église, création d'une placette et sécurisation des cheminements doux rue St Clair et rue du Lt Clifford
- . Démolition de l'ancienne caserne des pompiers et création d'un parc urbain avec espaces ludiques
- . Aménagement paysager des abords et du parvis de la future école, désimperméabilisation du parking et création d'un petit espace vert à proximité du city stade

*2<sup>ème</sup> phase (après 2026) :*

- . Aménagement d'un espace vert à proximité immédiate du cœur de bourg
- . Approfondir le maillage communal de cheminements doux
- . Création de nouveaux espaces publics en lien avec les futurs projets d'habitat

Montant total des travaux estimé à 1 600 000 € HT

Taux de subvention estimé à 67 %.

✓ Réhabilitation de l'îlot rue Anne de Bretagne

- . Réhabilitation globale du bâtiment
- . Création de 6 logements
- . Création d'un commerce ou service avec accès sur placette

Montant total estimé à 1 000 000 € HT

Taux de subvention estimé : 65 %

✓ Rénovation énergétique de la médiathèque

- . Réfection de la couverture et du complexe isolant en toiture
- . Potentiel de production photovoltaïque en autoconsommation pour alimenter ce bâtiment et la mairie
- . Audit énergétique et étude préalable photovoltaïque en cours

Taux de subvention estimé : 50 %

**Programme ACTEE Chêne :**

Le programme ACTEE Chêne vise à accompagner les collectivités en fournissant une aide à la décision des travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti.

La réhabilitation de l'îlot rue Anne de Bretagne et la rénovation énergétique de la médiathèque pourraient bénéficier de ce programme.

A cet effet, une candidature est à déposer avant le 1<sup>er</sup> décembre.

Seules les communes de plus de 3 500 habitants peuvent candidater d'où la proposition de déposer une candidature mutualisée avec la commune de Rohan.

- Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le dépôt d'une candidature mutualisée

**Convention cadre Petites Villes de Demain :**

- Formalise la stratégie de revitalisation, décline le plan d'actions et les engagements des signataires : communes, Pontivy Communauté, Banque des Territoires, Etat, Région Bretagne.
- Passage de la convention cadre en conseil communautaire du 5 décembre
- Signature de la convention cadre en février 2024

- 4 axes :
  - Axe 1 : aménager des espaces de rencontres, organiser les déplacements et développer des nouveaux usages
  - Axe 2 : permettre à tous d’habiter la centralité
  - Axe 3 : vers des centralités attractives
  - Axe 4 : répondre aux besoins en intégrant les transitions

---

#### 4. Demande subventions DETR / DSIL 2024

---

La commune peut prétendre à des aides de l’Etat au titre de la DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l’Investissement Local).

Il est proposé de déposer pour 2024 une demande pour les projets suivants :

- Création de parkings et aménagements urbains
- Rénovation énergétique de la médiathèque

Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de subvention pour ces projets.

---

#### 5. Choix du nom de l’école publique suite consultation

---

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint, rappelle que 52 propositions ont été déposées sur le site de la commune. 5 noms ont été retenus par la commission et 5 par les élèves de l’école publique :

<b>PROPOSITIONS</b>	Jean-François Picaut
	Ecole de la Forêt Enchantée
	Ecole Louis Auguste Nicolas
	Libellule
	Les oiseaux
	Ecole des martins pêcheurs
	Ecole des petits lutins
	Ecole Joseph Urien
	Thomas Pesquet
	Jean Moulin

La décision finale du choix du nom revient à la commission affaires scolaires. L’assemblée en sera informée lors d’une prochaine séance.

---

#### 6. Finances : décision modificative

---

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’autoriser les décisions modificatives suivantes au budget communal de l’exercice 2023 :

**Section de fonctionnement**

**Décision modificative n°1**

Dépenses	Article 6411	+ 5 000,00 €
Dépenses	Article 6413	+ 15 000,00 €
Dépenses	Article 6470	+ 2 000,00 €
Dépenses	Article 65311	+ 2 000,00 €
Dépenses	Article 65313	+ 400,00 €
Recettes	Article 73123	+ 24 400,00 €

### Décision modificative n°2

Dépenses	Article 681	+ 8 000,00 €
Recettes	Article 741121	+ 8 000,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces décisions modificatives.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Lotissement de Santé » d'un montant de 27 764 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

---

## **7. Informations et questions diverses – Tour de table**

---

### **Jean-Luc LE TARNEC**

- Présente les devis suivants :
  - Avenant lot n°2 – Entreprise MAHO – Création de gradins extérieurs dans la cour des maternelles de la futur école pour 7 167,02 € HT
  - Effacement des réseaux rue Jean-Pierre Calloch :

Travaux	Coût TTC	Participation Morbihan Energies
Eclairage public	15 375 €	3 844 €
Telecom	12 078 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 453 €</b>	<b>3 844 €</b>

L'assemblée donne son accord pour une participation totale de 23 609 € TTC

- A rencontré le propriétaire du bâti « La Campanella » qui donne priorité à la commune pour l'acquisition éventuelle du bâtiment.  
Les deux personnes intéressées pour exercer une activité dans ce bâtiment ont été contactées pour connaître leur position quant à une acquisition.

Le 1<sup>er</sup> projet (crêperie) ne souhaite pas investir. Le 2<sup>ème</sup> (espace associatif, café rencontres avec animations, conférences...) est aux prémices de son projet.

Une réflexion est à mener sur un potentiel achat car d'importants travaux de réhabilitation sont à prévoir. Par ailleurs, le devenir de l'ancienne boulangerie est évoquée sur l'intérêt de conserver ce bâtiment ou de le mettre en vente.

### **Sophie CAILLÈRE**

- La fréquentation du centre de loisirs pendant les vacances de la Toussaint a diminué par rapport aux

vacances précédentes.

Les activités Pass Culture ont bien fonctionnées contrairement à certaines activités Pass sport qui ont dû être annulées faute de participants.

- Une animation de structures gonflables « Toutangran » sera proposée au jeune public du 27 au 29 décembre. Elle sollicite les membres du Conseil pour la mise en place des protections du sol.
- Le salon du livre a accueilli 300 personnes le 11 novembre. Elle remercie les bénévoles et les membres de la commission pour leur implication.

#### Cédric JOSSO

- Présente les devis d'un fourneau vitrocéramique pour le foyer socio-culturel et reste dans l'attente de réponse complémentaire concernant l'installation.
- A assisté au Conseil d'école :
  - L'école compte 87 élèves répartis en 4 classes.
  - Plan d'aménagement de la cour de la future école : les dernières propositions d'aménagement avec plus d'espace nature évoquées avec les enseignants ont été validées

#### Corine LAMOUR

- La crêperie ambulante a débuté son activité sur le marché. Elle sera rejointe à partir du 2 décembre par Mme Tran – vente de produits vietnamiens.
- Les travaux de rénovation du bloc d'escalade sont terminés.
- La commission animation et sports se réunira le 12 décembre à 19h pour l'organisation du Trophée Centre Morbihan.

#### Jean-Michel LETELLIER

- Présente les devis de SBCEA :
  - Extension du réseau eaux pluviales pour la résidence Ages et vie – 11 346,20 € HT
  - Pose de réseaux eaux pluviales rue Pasteur (Maison Caradec) – 4 992,80 € HT avec une participation de 1 764 € du propriétaire.
- Les travaux de réfection des vannes se terminent mercredi. La grille sera posée la semaine prochaine.

#### Jean-Luc LE TARNEC

- Reprend la parole pour évoquer la tempête CIARAN qui a causé des dégâts et a privé de nombreux foyers d'électricité et de téléphone.  
Jean GUILLO est chargé de recenser les poteaux télécom endommagés pour en avertir les services d'Orange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2023.

Le secrétaire de séance  
Sandra ROBERT



Le Maire  
Jean-Luc LE TARNEC



Affiché le..23/12/2023...